

APPSCVS - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

APPSCVS - Profil enseignement

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

ORGANISATION PRATIQUE

Inscription à l'approfondissement

Après avoir réussi sa première année du programme de bachelier et s'être inscrit-e à la suite de son cursus (= suite de son programme de bachelier ou majeure), l'étudiant-e s'inscrit en ligne à l'approfondissement qu'il a choisi parmi ceux auquel il a accès.

Ensuite, au début de chaque année académique, l'étudiant-e sera automatiquement ré-inscrit-e au même approfondissement durant tout son cursus de bachelier.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter à la conseiller-ère aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant-e (c-à/uH i82 T= suaelier ou m /O3u m /O3ua26v-uQea26v-e5/O3u m /O3uaTB98 0r.